



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-058-2025-04

PUBLIÉ LE 28 AVRIL 2025

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement / Mission inspection contrôle évaluation

IDF-2025-04-28-00004 - Arrêté habilitant les personnes morales de droit privé dont le siège social se situe en Île-de-France à recevoir des contributions publiques pour la mise en oeuvre de l'aide alimentaire (7 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France / Service de la politique des transports

IDF-2025-04-28-00003 - Arrêté DRIEAT IdF n°2025-0388?? autorisant la mise en service du système de contrôle commande des trains Octys Type 2 sur la ligne 6 du métro parisien (2 pages)

Page 11

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

IDF-2025-04-28-00004

Arrêté habilitant les personnes morales de droit
privé dont le siège social se situe en Île-de-France
à recevoir des contributions publiques pour la
mise en oeuvre de l'aide alimentaire



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'Hébergement et du Logement
DRIHL**

ARRÊTÉ N° IDF-2025-04-28-00004

**HABILITANT LES PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVE DONT LE SIEGE SOCIAL SE SITUE EN
ÎLE-DE-FRANCE A RECEVOIR DES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES POUR LA MISE EN OEUVRE DE
L'AIDE ALIMENTAIRE**

**LE PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE, PREFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L266-1 et suivants et les articles R266-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 28 août 2019 relatif à la composition du dossier de demande d'habilitation à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire et aux modalités de désignation des membres et de déclaration des sites rattachés aux personnes morales habilitées ;

Sur proposition du Directeur Régional et Interdépartemental de l'Hébergement et du Logement en Île-de-France,

ARRÊTE

Article 1 : La liste des personnes morales de droit privé, dont le siège social se situe en Île-de-France, bénéficiant, à compter de la date du présent arrêté, d'une première habilitation régionale à recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire pour une durée de 2 ans, est jointe en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 : La liste des personnes morales de droit privé, dont le siège social se situe en Île-de-France, bénéficiant, à compter de la date du présent arrêté, d'une habilitation régionale à recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire pour une durée de 3 ans, est jointe en annexe 2 du présent arrêté.

Article 3 : La liste des personnes morales de droit privé, dont le siège social se situe en Île-de-France, bénéficiant, à compter de la date du présent arrêté, d'un renouvellement de leur habilitation régionale à recevoir des contributions publiques pour une durée de 5 ans, est jointe en annexe 3 du présent arrêté.

Article 4 : La préfète, secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement en Île-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 28 avril 2025

SIGNE

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris
Marc Guillaume

**ANNEXE 1
LISTE DES PERSONNES MORALES AYANT LEUR SIEGE EN REGION ÎLE-DE-FRANCE HABILITEES
POUR 2 ANS AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

Département du siège social	Dénomination	n°SIREN
75	RESOUS-MOI JE SUIS LE LIEN QUE JE TISSE	912 487 303
	LA BALADE DES LUCIOLES	839 668 266
	ALTRIMENTI	824 776 538
	ENERGIE CITOYENNE 15	521 190 934
	LA BONNE EQUIPE PARIS	890 440 373
	ASSOCIATION POUR L'AMITIE	529 599 367
	LA MAIN DE L'AUTRE	504 462 888
77	LES SAINTS BERNARD CELESTES	829 943 471
	MAOUNA CASI	938808102
78	TOUCHE AU COEUR	921354940
	PERCEE	820843811
91	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE LES PASSERELLES	419903067
	LE VIVRE ENSEMBLE VAL D'YERRES VAL DE SEINE	898760855
93	ASSOCIATION BREAK SOLIDAIRE	923369193
	L'EPICERIE SOCIALE DE LA FRATERNITE	908560766

	LAB 3S SOLS SAVOIRS SAVEURS	843362229
	AMICALE DRANCY AVENIR	879290328
	ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION DE LA RÉGIE DE QUARTIER DE L'ÎLE DE SAINT-DENIS	924455520
	UN PANIER MALYNX	932461437
	PARTAGE ET SOLIDARITÉ	485005482
	N.I.Y.A NOBLE IS YOUR ACTION	879202620
	ASS NAT FEMMES RELAIS MEDIA INTERCULTURE	419942594
94	VILLEJUIFOIS SOLIDAIRES	808276505
95	SECOURS-NOUS	800166787

**ANNEXE 2
LISTE DES PERSONNES MORALES AYANT LEUR SIEGE EN REGION ÎLE-DE-FRANCE HABILITEES
POUR 3 ANS AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

Département du siège social	Dénomination	n°SIREN
75	SAVEURS EN PARTAGE	841402852
	SOLIDARITE ROQUETTE	399848464
	L'INTER-CO	889217949
	FOODSWEETFOOD	829077502
	ASSOCIATION BOKAWA	881891154
	L'EQUIPAGE SOLIDAIRE	890541360
	AUTREMENT	928393750
	LES MARMOULINS DE MENIL	809622053
	AIME CUISINE	931823496
	LA COLLECTE PARTAGEE	923593222
77	ON EST ENSEMBLE	823372594
	LE VILLAGE DE FRANÇOIS	776777542
	AU CŒUR DE LIEUSAIN	923932768
	ASSOCIATION MAIN DANS LA MAIN TOUS SOLIDE'R	924593098

91	LES JARDINS DE WILMA	753067065
92	ASSOCIATION GRANDS RÊVES 2021	905128310
93	LES TANTINES	889423216
	TOUSOLIDAIRES	924692916
	LA CENTRALE ANTIGASPI	937666956
	AN-NOOR	800876708
	IHSANE ASSO (IHS ASS)	899192082
	MUSLIM HANDS FRANCE	498845502
94	MANGER ET VIVRE ENSEMBLE	931559793
	COMITÉ LOCAL LOGEMENT AUTONOME JEUNES	391038668
95	ASSOCIATION ÉPICERIE SOLIDAIRE D'EAUBONNE	818156150
	ESPOIR	842244717
	L'EPI SOL	914301544

ANNEXE 3
LISTE DES PERSONNES MORALES AYANT LEUR SIEGE EN REGION ÎLE-DE-FRANCE BENEFICIAINT
D'UN RENOUVELLEMENT POUR 5 ANS DE LEUR HABILITATION AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Département du siège social	Dénomination	n°SIREN
75	UNE CHORBA POUR TOUS	443 013 818
	ASSOCIATION NATIONALE DE READAPTATION SOCIALE	775659501
	BIOCYCLE	817944770
	CASP	318732161
	SOLIDARITE SAINTE JEANNE DE CHANTAL	832263800
	ASSOCIATION L'ENTR'ELLES	910083955
77	LES ENFANTS DE MELUN	844623066
	LE PANIER PROVINOIS	830765020
78	ESPOIR DE FEMMES	819898594
	CITE LIEN PARTENARIAT BIENVEILLANCE	831221312
91	ON REMPLIT LE FRIGO	898038179
	LA BONNE VOLONTE	911328003
	EPICER'INT	921048575
92	AIME - JEUNESSE & ENTRAIDE	799752423

	SECOURS ADVENTISTE DE BAGNEUX	831787411
	LA SALLE A MANGER, LA DEFENSE	882776941
93	UN PANIER POUR TOUS	830642104
	ASSOCIATION APPUI	484352562
	LA PETITE LIBERTÉ	851767806
	ÉTUDIANTS MUSULMANS DE FRANCE SAINT-DENIS	903290328
	COLLECTIF ADULTES ET JEUNES NOCÉENS	801334756
	ASSOCIATION ELEOS	818533440
	HAYNA'SSOC	922953112
94	J'AIDE LA CHANCE	822204178
	LE COUP DE POUCE	452568009
95	TOUJOURS DANS LA JOIE	904984879
	AIDE ALIMENTAIRE L'ISLE-ADAM -- PARMAIN	824587711
	ASSOCIATION ROULER	441913696

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2025-04-28-00003

Arrêté DRIEAT IdF n°2025-0388
autorisant la mise en service du système de
contrôle commande des trains Octys Type 2 sur
la ligne 6 du métro parisien



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

**Arrêté DRIEAT IdF n°2025-0388
autorisant la mise en service du système de contrôle commande des trains Octys Type
2 sur la ligne 6 du métro parisien**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu le Code des transports ;
- Vu le décret n° 2017-440 du 30 mars 2017 modifié, relatif à la sécurité des transports publics guidés et notamment ses articles 25 à 46 ;
- Vu l'arrêté du 23 mai 2003 modifié, relatif aux dossiers de sécurité des systèmes de transport public guidés urbains et notamment ses annexes 3 et 6 ;
- Vu l'arrêté IDF-2022-07-19-00005 du 19 juillet 2022 portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, en matière administrative ;
- Vu le courrier d'Île-de-France Mobilités du 29 octobre 2024 adressé au préfet de la région d'Île-de-France et demandant l'autorisation de mise en exploitation commerciale du système de contrôle commande OCTYS type 2 sur la ligne 6 du métro parisien ;
- Vu le dossier de sécurité n°3 du projet de modernisation de la ligne 6, dans sa version 1 d'octobre 2024 transmis par le courrier susvisé du 30 octobre 2024, et ses compléments transmis par courriers du 28 janvier 2025 et du 24 avril 2025 ;
- Vu le rapport de sécurité de l'organisme qualifié et agréé (OQA) Certifer dans sa version 1 du 21 octobre 2024 ;
- Vu le procès-verbal de la CCDSA-SIST du département de Paris du 19 mars 2025 ;
- Vu l'avis de la préfecture de police du 28 mars 2025 ;
- Vu l'avis du Bureau Nord Ouest du STRMTG du 16 avril 2025.

ARRÊTE

- Article 1 Le dossier de sécurité n°3 de modernisation de la ligne 6 de métro est approuvé.
- Article 2 La mise en service du système de contrôle commande des trains OCTYS Type 2 sur la ligne 6 est autorisée dans les conditions définies ci-après.

1/2

Article 3 L'exploitation avec tous les modes de conduite du système de contrôle commande OCTYS (CPA, CMCC, CMCP et MAVC) est autorisée entre les stations Trocadéro et Bel Air.

Article 4 L'exploitation entre les stations Nation et Bel Air et entre les stations Trocadéro et Charles de Gaulle - Etoile n'est autorisée qu'en mode de conduite CMCP, l'exploitation avec les modes de conduite CPA et CMCC n'étant pas validée à ce stade.

Un complément au DS3 présentant les résultats d'essais de circulations pour la version V6.0 du contrôle commande permettant l'utilisation de tous les modes de conduite OCTYS (CPA, CMCC, CMCP et MAVC) sur les portions de ligne concernées devra être transmis pour avis aux services de l'État, au plus tard un mois avant la date souhaitée de mise en service de ces modes de conduites supplémentaires, accompagné d'une évaluation OQA.

Ce complément devra présenter les éléments suivants :

- la finalisation de l'évaluation de l'ISA en ce qui concerne le système OCTYS Type 2 dans le cadre du complément n°2 – levée des réserves sur le terminus ;

- la preuve de la clôture des mesures de réduction de risque exportées par le PAE et sous responsabilité de la RATP ; - Le rapport OQA mis à jour ;

- la mise à jour du Registre des Situations Dangereuses (RSD) avec la clôture des points encore ouverts liés aux restrictions d'exploitation sur les terminus.

Article 5 L'application et le respect des exigences de sécurité exportées identifiées dans le rapport ISA et le document synthèse des critères exportés devront être assurés par l'exploitant.

Article 6 Les textes d'entreprises relatifs au comportement au feu amélioré des câbles installés dans le cadre de ce projet devront être appliqués, notamment dans le cadre du démantèlement du tapis PA.

Article 7 La Préfète, Secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France et la Directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 28 avril 2025

Pour le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris, et par délégation
La directrice régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-
de-France

SIGNÉ

Emmanuelle GAY

2/2